

## Cession et licenciement economique

Par roudoudou69, le 20/05/2014 à 18:34

## Bonjour,

Je vends mon eurl dans laquelle mon épouse est salariée.

Le repreneur, un ensemble père, fille et gendre, souhaite se séparer de mon épouse ( secretaire-comptable ) puisque la fille ( qui aura des parts ) va se charger de ce secteur mais sans être salariée.Peut-il invoquer un licenciement économique pour licencier mon épouse( charges importantes pour salaires + CS )?, faut-il un licenciement par rupture conventionnelle ?

Merci de votre réponse et de vos conseils.